

# La lettre du maire



**Jean-Christophe VEYRINE**

Maire de Jouy-le-Moutier  
Vice-président de la  
Communauté d'agglomération  
de Cergy-Pontoise



## Un sujet qui nous préoccupe tous... La tranquillité publique

Chère Jocassienne, cher Jocassien,

Comme vous le savez peut-être déjà, lors des vœux institutionnels j'ai annoncé de nombreux projets dans le domaine de la **sécurité des biens et des personnes**.

Même si je continue à affirmer que cela reste une compétence de l'État, malheureusement et je le déplore, force est de constater que la sécurité repose de plus en plus sur les épaules des communes, pourtant bien incapables d'assumer cette responsabilité. En effet, nous n'avons ni la compétence, ni la technicité, ni les effectifs, et encore moins les ressources financières. Il n'en demeure pas moins, qu'en tant que Maire je ne peux me résoudre à accepter cette insécurité qu'elle soit ressentie ou présente, sans rien faire pour la combattre.

Notre constat est que face aux incivilités croissantes, nous avons fait le choix de **renforcer les effectifs de la Police municipale**. Ainsi, en 2018, la Police municipale sera composée de 5 policiers municipaux, 5 agents de surveillance de la voie publique et vidéo-protection et 4 auxiliaires de quartiers en plus des 6 médiateurs. Soit **plus de 20 personnes**, là où en 2014, à notre arrivée, elles n'étaient que 4 !

**L'ouverture prochaine du Centre de Surveillance Urbaine** sur notre commune et l'installation des 27 premières caméras doivent être perçues

### CONTACTS

Hôtel de ville  
56, Grande Rue  
CS 70057 Jouy-le-Moutier  
95008 Cergy Pontoise Cedex  
Tél. 01 34 41 65 00

### Horaires d'accueil au public

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Samedi : fermé

[www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr)

*Des projets qui avancent*

## CONTACTS

Hôtel de ville  
56, Grande Rue  
CS 70057 Jouy-le-Moutier  
95008 Cergy Pontoise Cedex  
Tél.: 01 34 41 65 00

### Horaires d'accueil au public

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Samedi : fermé

[www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr)

*Des projets qui avancent*

comme un véritable outil de dissuasion. Cet outil est essentiel dans la prévention de la délinquance et des actes délictuels (cambriolages, vols de véhicules...). Cet équipement vient en renfort au travail de terrain des patrouilles de la Police municipale et nationale. Il permet ainsi aux brigades de n'intervenir qu'en cas de besoin et en temps réel sur les sites équipés. Ce dispositif sera développé au cours des 2 prochaines années afin d'atteindre **57 caméras, début 2020**.

Enfin, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous annoncer que nos **policiers municipaux seront armés** de pistolet à impulsions électriques (TASER) courant 2018 avec l'accord et le soutien du Préfet du Val-d'Oise, Monsieur Latournerie et ses services. Ils seront également **équipés de caméra personnelle**, sur eux et dans leurs véhicules.

Évidemment cela a un coût non négligeable pour la commune, puisque ce sont **300.000 € qui seront investis chaque année**.

Cette décision n'a pas été aisée à prendre, mais la sécurité de chacune et de chacun d'entre nous doit être assurée, et cela, quel qu'en soit le coût.

*Bien cordialement,*



Le Maire,  
**Jean-Christophe VEYRINE**

## Ce qu'en dit l'opposition

### Une surveillance disproportionnée

57 caméras seront posées dans les quartiers et aux entrées de ville. Tous les jocassiens seront surveillés : ceux qui enfreignent la loi comme la majorité qui ne l'enfreint pas. Discutée ni en conseil ou comité éthique, l'opacité des conditions de surveillance inquiète. La liberté de chacun ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la sécurité.

*Partageons l'avenir*

### La vidéosurveillance ne fait pas baisser la délinquance

Des analyses ont montré que la vidéosurveillance ne diminue pas la délinquance, sauf dans des lieux délimités ou clos (parking). Elle affecte peu la fréquence des violences physiques et le sentiment d'insécurité persiste car la délinquance se déplace vers les zones non surveillées. Elle coûte cher au citoyen et se fait au détriment de la prévention.

*Jouy Autre Gauche*

*« Conformément au Règlement intérieur voté par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 et notamment son article 33 régissant les modalités d'expression des groupes d'élus dans la lettre du Maire, un espace à l'expression des groupes d'élus de l'opposition est dédié. »*